

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2008

MODERNISATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL - (n° 743)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
M. Dord, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles
et M. Poisson

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 11 de cet article :

« 3° Des éléments (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.